

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'AIR LIQUIDE TUNISIE

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'article 25 des statuts, pour vous entretenir des résultats obtenus par votre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2020, soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes et vous tenir informés de la situation de nos affaires.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Contexte économique

L'année 2020 a vu une dégradation des indicateurs macroéconomiques de la Tunisie:

- Sous l'impact du covid19, le PIB a chuté de 8,6%,
- La production industrielle tunisienne a diminué de 5,2% sur l'ensemble de l'année 2020 malgré l'augmentation de la production agro alimentaire de 3%,
- Le taux de chômage est passé de 15% à 17,4% de la population active,
- La dette publique atteindrait 88% du PIB en 2020 contre 39% fin 2010 selon le FMI,
- L'inflation s'est néanmoins stabilisée avec un taux de 5,6% contre 6,7% en 2019.

Faits marquants

- Air Liquide Tunisie a enregistré un accident mortel sur le site de Ben Arous en décembre 2020,
- Dégradation du nombre de jour client (activité industrielle et médicale) en raison de la crise sanitaire malgré les efforts très importants de nos équipes recouvrement,
- Une grande capacité de mobilisation pour répondre à une demande en oxygène plus de trois fois supérieure à la normale (avant Covid) à partir du mois d'octobre 2020,
- Renforcement de notre positionnement de partenaire privilégié du ministère de la Santé,
- Hausse du résultat net individuel de 40% par rapport à la même période de l'exercice 2019,
- La réussite de l'audit AFAQ de suivi 1 conformément aux exigences des versions 2015 de l'ISO 9001 et 14001,
- La réussite de l'audit de certification FSSC 22000 dans sa version 5 malgré les conditions sanitaires défavorables,
- La poursuite des programmes d'efficacité qui ont permis de compenser la hausse des coûts et notamment de l'énergie et des matières premières.

Ventes

Le Chiffre d'Affaires réalisé par votre Société est de 34 150 KDT en baisse de 7% par rapport à celui de 2019.

Le résultat net de votre Société s'établit à 13 381KDT contre 9 533KDT pour l'exercice précédent, en hausse de 40%.

Messieurs les Commissaires aux Comptes vous feront l'analyse détaillée des différents postes des états financiers au 31 décembre 2020.

Répartition du Capital et des droits de vote

Les principaux actionnaires possédant directement dans ALT plus de 5% de participation et de droits de vote sont :

- Air Liquide International, 59.1%
- La Banque de Tunisie, 16.5%
- La Banque Nationale Agricole, 11.1%

Composition du Groupe et activités

AL Tunisie contrôle les 3 filiales suivantes :

- Air Liquide Tunisie Services (ALTS) est une société anonyme régie par la loi 91-44 du 13 juillet 1991 sur le commerce de distribution. Elle a été créée le 15 juin 1992 avec un capital de 750 000 dinars, détenu à concurrence de 99,992% par Air Liquide Tunisie. Son activité est la commercialisation des gaz industriels et médicaux, de matériel de soudage et de matériel médical.
- Vitalaire est une société à responsabilité limitée au capital de 200 000 dinars divisé en vingt mille parts de dix dinars chacune. Elle a comme activité la vente et la location de matériel de santé à domicile. Le capital de la société est détenu à hauteur de 99.99% par la filiale Air Liquide Tunisie Services.
- Air Liquide SPECNA est une société à responsabilité limitée au capital de 150 000 dinars divisé en mille cinq cents (1 500) parts sociales de cents dinars (100) chacune. La participation de la société Air Liquide Tunisie Services est de 1/3 du capital social de SPECNA. L'activité de la société est la production de gaz spéciaux.

Exposé sur la situation de la société

Le Chiffre d'Affaires réalisé par votre Société est de 34 150 KDT en baisse de 7% par rapport à celui de 2019.

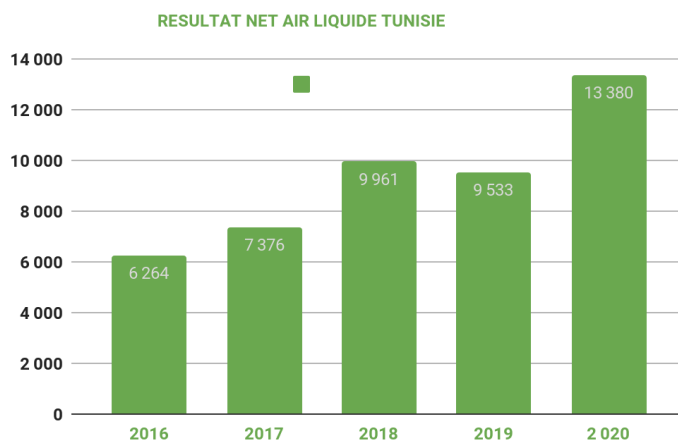
Le résultat net de votre Société s'établit à 13 381KDT contre 9 533KDT pour l'exercice précédent, en hausse de 40%.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Air Liquide Tunisie s'élève à 99 770 KDT, en baisse de 0.5% par rapport à 2019.

Le chiffre d'affaires consolidé s'analyse de la façon suivante :

- Industriel : (Hors export) 57 492 KDT en baisse de 9.5% :
 - Gaz : 50 154 KDT en baisse de 8%
 - Matériel de soudage : 7 338 KDT en baisse de 18.5%
- Santé : (Hors export) : 38 742 KDT en hausse de 19.8% :
 - Gaz : 23 525 KDT en hausse de 23.3%
 - Matériel médical 9 798 KDT en hausse de 19.6%
 - Domicile : 5 419KDT en hausse de 7.1%.
- Export : 3 536 KDT en baisse de 20.5%.

Evolution des résultats d'AIR LIQUIDE TUNISIE au cours des dernières années



Les ressources humaines du groupe en Tunisie

Au 31/12/2020 le groupe Air Liquide Tunisie comptait 223 personnes dont 59 femmes, soit 26% de l'effectif.

Le Groupe Air Liquide s'engage pour la diversité et l'inclusion depuis de nombreuses années et se fixe l'objectif d'avoir 33% de femmes dans l'effectif global d'ici 2025. Dans cet esprit, le respect de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a fait l'objet en Tunisie d'actions constantes, visant à augmenter de manière significative la part des collaboratrices au sein de l'entreprise. En outre, Air Liquide Tunisie fête chaque année, depuis 12 ans, la Journée mondiale de la femme le 8 mars. Dans cet univers industriel et technique, la Journée de la Femme est l'occasion de reconnaître la valeur de nos collaboratrices.

La politique de rémunération et d'évolution des collaborateurs

La rémunération versée aux collaborateurs est déterminée en fonction du poste occupé, des conditions du marché local, de l'équité interne et de leur performance dans le respect des législations applicables. Elle se compose généralement d'un salaire de base auquel peuvent s'ajouter des éléments de rémunération complémentaires.

La rémunération variable (bonus) est un élément clé de la politique globale de la rémunération d'Air Liquide. Elle est attribuée aux salariés qui ont atteint leurs objectifs de développement, avec un impact significatif sur les résultats de leur département.

Les principaux objectifs de la rémunération variable sont les suivants:

- Lier les efforts des collaborateurs aux objectifs de l'entreprise
- Reconnaître les résultats de l'année et la réalisation des objectifs
- L'entretien individuel annuel

En 2020, 100% des salariés d’Air Liquide Tunisie ont bénéficié d’un entretien individuel d’évaluation de leur performance avec leur manager. 88% ont été documentés dans l’outil TMS. C’est l’occasion pour le manager d’évaluer la performance et de déterminer un plan d’action pour développer les compétences du collaborateur et capitaliser sur les savoirs-faire et les savoirs-être. C’est également l’occasion d’encourager l’évolution professionnelle des collaborateurs et de documenter leurs aspirations professionnelles.

- Les discussions de carrière

La performance des collaborateurs est suivie et mesurée chaque année au cours des entretiens que tout collaborateur doit avoir avec sa hiérarchie. En parallèle et pour accompagner le développement de carrière, les collaborateurs ont des échanges avec la Direction RH pour refléter sur leurs expériences, leurs compétences et exprimer leurs aspirations à plus long terme.

- La mobilité

Véritable moteur de la croissance du Groupe, Air Liquide encourage la mobilité interne et géographique des collaborateurs dans l’ensemble des pays où il est présent. La mobilité correspond à la capacité et à la volonté d’un collaborateur de changer de métier ou de localisation géographique, dans son pays ou à l’étranger, pour répondre aux besoins de l’entreprise et pour réaliser son développement personnel.

La mobilité permet à l’entreprise de capitaliser sur le savoir-faire développé dans les différents métiers et de diffuser une culture d’entreprise commune. Elle permet également aux collaborateurs de bénéficier d’opportunités de carrière. En 2020 en Tunisie, nous avons accompagné 19 mouvements internes, ce qui démontre une vraie adhésion aux valeurs du Groupe, et une volonté de donner des opportunités d’apprentissage à nos collaborateurs en investissant dans le développement de leur carrière.

Développer les compétences de nos collaborateurs

- L’intégration des salariés

Dans le cadre de sa politique de recrutement, Air Liquide Tunisie accueille chaque année de nouveaux collaborateurs en provenance d’autres sociétés du Groupe ou de l’extérieur. Ces nouveaux embauchés bénéficient d’un programme d’intégration qui repose sur un parcours personnalisé, une journée d’intégration au sein d’un site d’exploitation, des points de situation réguliers et un accès à un espace personnalisé ressources humaines. L’intégration est réalisée non seulement au niveau local mais aussi au niveau du groupe grâce aux formations offertes en e-learning (LMS : Learning Management System) et aux formations organisées par Air Liquide Université.

- La formation

Air Liquide Tunisie porte une attention particulière à l’évolution des compétences et à la formation de ses collaborateurs. La formation fait partie intégrante du développement de l’entreprise. Cette démarche répond à l’exigence de performance de l’entreprise, ce qui permet d’améliorer la satisfaction de ses clients. Elle participe également à la préservation de la santé et de la sécurité des collaborateurs. Air Liquide Tunisie fait notamment bénéficier ses collaborateurs des formations organisées au sein du groupe par Air Liquide Université.

Les actions de formation réalisées en 2020 ont concerné 71 personnes (soit 31% de l’effectif) totalisant 15 heures de formation par personne sur l’année. Ces chiffres ne reflètent pas le niveau d’investissement dans la formation habituels car le plan de formation a été fortement perturbé par le COVID et l’impossibilité d’organiser les formations. Néanmoins les formations en e-learning ont été très bénéfiques et ont permis à nos collaborateurs de continuer leur apprentissage, notamment pendant le confinement.

Mesurer et augmenter l'engagement des collaborateurs

L'engagement des collaborateurs, comme facteur clé de la satisfaction client.

En parallèle du projet **Voice of customer** (la voix du client), Air Liquide a déployé le programme interne My Voice, qui a été testé dans quelques entités du Groupe en 2019, parmi lesquelles Air Liquide Tunisie, désignée en tant que filiale pilote.

L'attention portée à l'expérience de l'employé chez Air Liquide est un facteur d'attractivité, de fidélisation et d'épanouissement pour les collaborateurs, et aussi un levier de performance collective, au service d'une ambition : des collaborateurs et des clients satisfaits!

My Voice est un programme de mesure de l'engagement des collaborateurs qui vise à améliorer leur expérience basé sur le même principe que Voice of customer.

L'objectif de My Voice est de recueillir annuellement les retours des collaborateurs pour mieux cerner leurs attentes et construire avec eux des plans d'action adaptés. Ce programme s'inscrit en parfaite cohérence avec la stratégie RH du Groupe, qui repose sur un pilier essentiel : l'engagement des collaborateurs, un catalyseur pour soutenir l'ambition de NEOS!

Concrètement, un court questionnaire d'une vingtaine de questions est envoyé par email à tous les collaborateurs avec la possibilité de laisser des commentaires. Les questions portent entre autres sur la sécurité, l'orientation client, la communication, l'inclusion, l'autonomie, le développement professionnel, la confiance... Les réponses sont totalement anonymes pour assurer une complète liberté de parole.

Chaque manager réunit ensuite ses collaborateurs pour identifier ensemble les actions à mettre en place au sein de son département.

Pour favoriser cet engagement, Air Liquide veille à offrir à chaque employé une expérience réussie, en privilégiant l'écoute et le dialogue, à toutes les étapes de son parcours dans l'entreprise.

Le projet My Voice a pour objectif de transformer la manière traditionnelle de mesurer l'engagement avec un nouveau type d'enquête (plus courte et plus fréquente), en temps réel avec les résultats dans le mois.

Mettre en place une culture de rétroaction en écoutant mieux les employés permettra de mieux comprendre leurs expériences, leurs préoccupations et leurs besoins pour que les employés se sentent entendus, valorisés et booster leur engagement. Cela aura un impact sur les résultats commerciaux tels que la satisfaction client et la rentabilité.

Un déploiement mondial a eu lieu en 2020 et sera renouvelé dès le 6 avril 2021. L'objectif est de couvrir l'ensemble de la population soit environ 65 000 employés.

Le questionnaire sera envoyé par la suite chaque année pour mesurer l'impact des actions qui seront déployées et ainsi la progression du taux d'engagement des collaborateurs dans le temps.

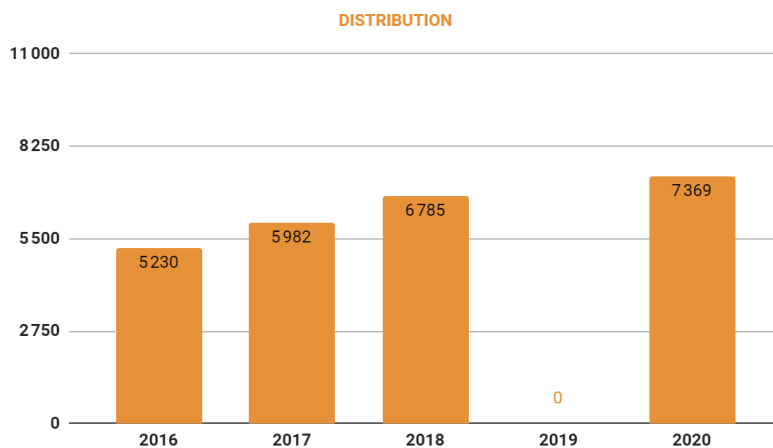
Activités de la société en matière de recherche et de développement

Air Liquide Tunisie bénéficie du savoir faire et du support du groupe en matière de recherche et de développement et a accès à toutes les innovations et nouvelles applications.

Tableau d'évolution des capitaux propres :

Données en dinars tunisiens	Capital Social	Réserves Légales	Autres Réserves	Fonds Social	Subventions d'investissement	Compte Spécial D'investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2019 avant affectation	40 047 675	3 769 195	-	155 097	524 143	-	432 684	9 532 861	54 461 656
Réserves légales		235 573						<235 573>	-
Autres réserves									-
Résultats reportés							8 037 364	<8 037 364>	-
Fonds Social				370 000				<370 000>	-
Compte Spécial d'Investissement						889 925		<889 925>	-
Dividendes distribués									-
Solde au 31/12/2019 après affectation	40 047 675	4 004 768	-	525 097	524 143	889 925	8 470 048	<0>	54 461 656
Résultat de l'exercice 2020								13 380 948	13 380 948
Autres Variations 2020	889 925			<256 840>	<217 075>	<889 925>			<473 915>
Solde au 31/12/2020 avant affectation	40 937 600	4 004 768	-	268 257	307 068	-	8 470 048	13 380 947	67 368 689

Evolution de la distribution des dividendes



Les conditions d'accès à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire désirant prendre part aux Assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

Contrôle Interne et gouvernance

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein d'Air Liquide Tunisie, comme l'ensemble des moyens et procédures visant la maîtrise des activités et de certains facteurs de risque. Ce système s'articule autour de certains principes permettant d'assurer une maîtrise des risques et de garantir la sécurité et l'efficacité de nos opérations.

Le conseil d'administration a la compétence générale pour la gestion de la société, c'est lui qui définit les objectifs et prend les décisions stratégiques en matière économique, financière et technologique. Il peut décider la conclusion de tous les actes qui ne lui sont pas spécialement interdits.

Toutefois, le conseil d'administration ne peut empiéter sur les pouvoirs réservés par la loi aux assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration a un certain nombre de pouvoirs spécifiques, tels que:

- La convocation des assemblées générales;
- La cooptation d'administrateurs;
- La nomination, la révocation et la fixation des rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint;
- L'établissement des états financiers et du rapport de gestion;
- L'autorisation des conventions réglementées

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de deux ans.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, le remplacer pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur. Cette nomination est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Comité permanent d'audit Interne

Dans le cadre de la loi relative au renforcement de la sécurité financière (loi 2005-96 du 18 octobre 2005), le Conseil d'Administration a créé en 2006 un Comité permanent d'Audit. Le Comité d'Audit est composé de trois membres désignés parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au moins une fois par an pour examiner la situation du contrôle interne de la société (développement du contrôle interne, planification, réalisation et suivi des audits). Les Commissaires aux Comptes sont invités à participer à ces réunions et à communiquer leurs remarques.

Le comité permanent d'audit est chargé de:

Veiller au respect par la Société de la mise en place d'un système performant de contrôle interne de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Assurer le suivi des travaux de contrôle au sein de la société.

Proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes.

Agréer la désignation des auditeurs internes.

Les prises de participation ou les aliénations:

En 2020, Air Liquide Tunisie n'a effectué aucune opération de rachat d'action ni aucune prise de participation.

Evolution des cours de bourse depuis la dernière Assemblée Générale



Rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats:

Selon les statuts de la société (article 34) concernant l'affectation des résultats, « le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre des réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux fixés,
- Les sommes affectées aux réserves constituées en exécution d'une délibération de l'Assemblée Générale,
- Les sommes reportées à nouveau.

Le reliquat est réparti entre les actionnaires. La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social ».

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice soit 13 380 948 DT de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	13 380 947,542
Résultats reportés	8 470 048,090
Total à répartir	21 850 995,632
Répartition	
Réserves légales	88 992,500
Sous-total 1	21 762 003,132
Sous-total 2	21 762 003,132
Réserve pour réinvestissement	0,000
Fonds Social	-370 000,000
Report à nouveau	-14 023 235,132
Dividendes	-7 368 768,000
Solde	0,000

NOMINATION D'ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons la nomination de Messieurs Andrew Reynolds et Vincent Serain en tant qu'administrateurs de votre société pour un mandat de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'ADMINISTRATEURS

Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Mohamed Habib Ben Saad, Férid Benmansour ainsi que le mandat de la Banque Nationale Agricole viennent à échéance lors de cette Assemblée Générale Ordinaire. Ces Administrateurs étant rééligibles, et acceptant le renouvellement de leurs mandats, nous vous proposons une résolution en vue de leur réélection.

Le Conseil propose de renouveler les mandats de Messieurs Mohamed Habib Ben Saad, Férid Benmansour ainsi que le mandat de la Banque Nationale Agricole pour une durée de 2 ans.

RENOUVELLEMENT DE MANDAT DU CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous vous proposons le renouvellement de mandat de la société Conseil Audit Formation CAF Sarl membre du réseau international PricewaterhouseCoopers représentée par Madame Abir Matmti, en tant que co-commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2023.

JETONS DE PRESENCE

Par ailleurs, nous vous demandons de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, incluant ceux revenant aux membres du comité permanent d'audit. Ce montant sera mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Le Conseil soumet enfin à l'Assemblée Générale une résolution relative aux opérations et conventions entrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

1. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (autres que les rémunérations des dirigeants)

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 27 avril 2020 avec la société Air Liquide Côte d'Ivoire un contrat de cession d'actifs mobiliers composés d'une unité de CO2 et des pièces de rechanges pour un montant total de 192.000 Euro, soit l'équivalent de 620.296 DT HTVA. Cette convention a été préalablement autorisée par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 620.296 DT HTVA. Le montant a été totalement encaissé en 2020.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} décembre 2020 avec la société Air Liquide Specna un contrat de location des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de trois ans à partir du 1^{er} décembre 2020. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 50.000 dinars hors taxes payable annuellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 15 avril 2021.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 4.167 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 4.959 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu, en date du 9 novembre 2020, un avenant à la convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Tunisie Services SA qui date du 2 août 1993, telle que modifiée par les avenants du 1^{er} janvier 2012, du 6 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 17 décembre 1993, du 19 novembre 2012, du 17 avril 2015, du 12 avril 2016 et du 4 novembre 2020. Cette convention porte sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique. Suite au présent avenant, autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Tunisie Services SA un montant correspondant aux coûts supportés des différents travaux, prestations et mise à disposition moyennant une marge de 8%.

Le montant total facturé en 2020 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 8.524.893 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 10.144.623 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant à l'accord de fourniture et services conclu avec la société Air Liquide Specna en date du 6 octobre 2014 et autorisé par le Conseil d'administration du 17 avril 2015. Cet avenant porte sur :
 - La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie SA de l'unité de production FLOXFILL, et
 - La fourniture de prestations par Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière dont notamment : l'établissement et le respect des règles de qualité et de sécurité, l'analyse des gaz, la recherche et développement, la gestion des approvisionnements...

Le présent avenant est conclu pour une période de deux ans avec effet rétroactif à partir du 01 janvier 2020, il se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction.

En rémunération de ces différents travaux, prestations et mises à disposition, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Specna un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 8%.

Selon le nouvel avenant autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, le montant total facturé en 2020 à la société Air Liquide Specna s'est élevé à 391.871 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 3.542.859 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant au contrat de prestation de services informatiques intra-groupe conclu le 1^{er} février 2018 avec la société Air Liquide SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2017, autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018, ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.

Selon le nouvel avenant autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Le montant total facturé à la société Air Liquide SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 98.597 Euros, soit 333.328 DT. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 347.102 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un contrat de sous licence avec les sociétés du groupe Air Liquide Tunisie Services SA, Vitalaire et Air Liquide Specna pour une durée de 3 ans prenant effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2020 et renouvelable par tacite reconduction, autorisé par le Conseil d'administration du 4 novembre 2020, et ayant pour objet :
 - Le droit de l'exploitation et de l'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE ».

- Le droit d'utilisation de la technologie pour l'utilisation et la commercialisation entrant dans le champ d'application du contrat entre Air Liquide Tunisie SA « ALT » et Air Liquide SA « ALSA » et qui couvre toutes les inventions brevetées ou brevetables ainsi que tout procédé et développement constituant des accessoires indispensables desdites inventions.
- Le droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société Air Liquide SA « ALSA ».

En contrepartie de ces prestations, chaque société bénéficiaire verse à la société Air Liquide Tunisie une rémunération proportionnelle à son chiffre d'affaires fixée comme suit :

- Au titre du droit d'exploitation et d'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE » : une rémunération égale à 0,3% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'utilisation de la technologie : une rémunération égale à 3,2% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société « ALSA » : une rémunération correspondant au montant payé par la société « ALT » à la société « ALSA » est répartie selon un coefficient contractuel.

Le montant total facturé en 2020 dans le cadre de cette convention s'est élevé à 2.365.168 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 2.814.550 DT TTC.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par votre assemblée générale, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les opérations réalisées en 2020 au titre de ces conventions sont présentées ci-après :

- Contrat de services conclu le 1^{er} janvier 2019 avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2020 relative à cette convention s'est élevée à 661.712 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2020 est de 245.119 Euros, soit l'équivalent de 809.221 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 25 décembre 2019 une convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie Service auprès de la Banque de Tunisie. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services S.A a émis un billet de trésorerie, où il y aura un seul et unique souscripteur qui est Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant maximal de 25.000.000 DT pour l'exercice 2020 et les années suivantes, et moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation. Ladite convention a été entérinée lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 24 avril 2020.

En 2020, le montant des billets de trésorerie souscrit par la société Air Liquide Tunisie s'élève à 24.500.000 DT et les produits financiers relatifs à cette convention s'élèvent à 1.343.598 DT.

- Contrat de services conclu le 10 juin 2019 avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2020 relative à cette convention s'est élevée à 256.071 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2020 est de 128.000 Euros, soit l'équivalent de 425.676 DT.

- Contrat de services conclu le 10 décembre 2019 avec la société ALIZENT, autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la gestion de toutes les données (mesures et alarmes) en provenance des installations en clientèle et ce, à travers la solution Mutualized GTIS. Les services fournis sont l'hébergement sécurisé, le support utilisateur clé, la maintenance logicielle corrective et l'alarme de routage SMS.

La charge totale de l'exercice 2020 relative à cette convention s'est élevée à 11.720 Euro, soit l'équivalent de 38.697 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2020 est de 2.947 Euro, soit l'équivalent de 9.801 DT.

- Contrat de licence de technologie conclu avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1^{er} janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.

La charge relative à l'exercice 2020 au titre de cette convention s'est élevée à 2.350.100 DT.

- Contrat de licence de marques conclu le 28 mai 1998 avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%.

La charge relative à l'exercice 2020 au titre de cette convention s'est élevée à 230.865 DT.

- Location à la société Air Liquide Specna des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de dix ans à partir du 1^{er} décembre 2010. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 40.000 dinars hors taxes payable trimestriellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 21 avril 2011.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 49.648 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 120.071 DT TTC.

- Convention de crédit fournisseur conclue le 1^{er} décembre 2006 avec la société Air Liquide Tunisie Services SA et autorisée par votre Conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total facturé à la société Air Liquide Tunisie Services SA en 2020 au titre de cette convention s'est élevé à 1.449.870 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 842.679 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

- Avenant conclu le 1^{er} avril 2017 et autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1^{er} juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euros hors taxes, indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euros hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel.

Aucune facturation n'a eu lieu en 2020 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation.

Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2020 s'élève à 157.126 Euros, soit 522.538 dinars.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 s'est élevée à 616.922 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction. Les autres avantages accordés au Directeur Général tels qu'ils ressortent des états financiers et qui sont facturés par Air Liquide SA à Air Liquide Tunisie SA se composent d'un bonus annuel pour un montant brut de 77.968 DT, d'une contribution sociale pour un montant brut de 295.419 DT et d'une couverture médicale pour un montant brut de 5.257 DT.
- La société a alloué en 2020, des jetons de présence au profit des administrateurs résidents d'un montant total de 40.000 dinars.
- La société a alloué en 2020, des jetons de présence au profit des membres résidents du comité d'audit d'un montant total de 10.000 DT.

Les obligations et engagements de la société Air Liquide Tunisie SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en DT) :

Rubrique	D.G		PCA		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Salaires	549 922	-	-	-	-	-
Avantages à court terme	67 000	-	-	-	-	-
Autres avantages	378 644	378 644	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	20 000	20 000	30 000	30 000
Total	995 566	378 644	20 000	20 000	30 000	30 000

(PROJET) RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

(Ratification des modes et des délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire).

Au vu des circonstances actuelles liées à la pandémie du COVID-19, L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie, sans restrictions ni réserves, les délais, les mesures et le dispositif de convocation et tenue de la présente assemblée générale ordinaire à distance et la déclare régulièrement constituée, et couvre en conséquence irrévocablement, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des états financiers sociaux de l'exercice 2020).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 13 380 947, 542 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2020.

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2020).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été présentés.

QUATRIEME RESOLUTION

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales).

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.

CINQUIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende).

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	13 380 947,542
Résultats reportés	8 470 048,090
Total à répartir	21 850 995,632
Répartition	
Réserves légales	88 992,500
Sous-total 1	21 762 003,132

Sous-total 2	21 762 003,132
Réserve pour réinvestissement	0,000
Fonds Social	-370 000,000
Report à nouveau	-14 023 235,132
Dividendes	-7 368 768,000
Solde	0,000

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à **4.500 DT** pour chacune des 1 637 504 actions composant le capital social.

Le paiement sera effectué à partir du **15 juillet 2021**.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement de mandats d'Administrateurs).

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années les mandats de la Banque Nationale Agricole, de Monsieur Mohamed Habib Ben Saad et de Monsieur Férid Benmansour.

Les mandats de la Banque Nationale Agricole, de Monsieur Mohamed Habib Ben Saad et de Monsieur Férid Benmansour prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2022.

SEPTIEME RESOLUTION

(Nomination d'un administrateur).

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Andrew Reynolds en tant qu'administrateur pour un mandat de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

HUITIEME RESOLUTION

(Nomination d'un administrateur).

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Vincent Serain en tant qu'administrateur pour un mandat de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

NEUVIEME RESOLUTION

(Renouvellement de mandat du co-commissaire aux comptes).

L'Assemblée générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la société Conseil Audit Formation CAF Sarl membre du réseau international PricewaterhouseCoopers représentée par Madame Abir Matmti, en tant que co-commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2023. La rémunération du commissaire aux comptes sera fixée conformément à la réglementation en vigueur.

DIXIEME RESOLUTION

(Reconduction des jetons de présence).

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à 50 000 Dinars par an, dont 10 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

ONZIEME RESOLUTION

(Pouvoir).

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.